



## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES : DES DYSFONCTIONNEMENTS INACCEPTABLES**

Dès le premier jour de l'ouverture du scrutin – et même avant, les problèmes se sont multipliés dans de nombreux secteurs de la Fonction publique.

Impossibilité durant de longues séquences d'accéder aux espaces pour voter, serveurs incapables de répondre aux exigences d'une telle consultation, complexité décourageante pour participer aux différents scrutins comptent parmi les dysfonctionnements les plus souvent rencontrés.

Pour des centaines de milliers d'agentes et d'agents des trois versants, l'exercice de la démocratie sociale s'apparente à un parcours du combattant.

Le sommet de cette incurie est sans doute atteint dans les directions départementales interministérielles où, en raison de listes électorales truffées d'erreurs, la procédure électronique a été annulée en dernière minute par les autorités et remplacée par un vote en présentiel le 8 décembre. A elle seule, une telle confusion est inadmissible. De surcroît, ce changement imprévu place les salarié.e.s en congés, en maladie, en déplacement ou encore en congé de maternité dans les plus grandes difficultés pour exercer leur droit de vote.

Le gouvernement, avec un grand nombre d'employeurs publics, a décidé de généraliser le vote électronique pour la désignation des représentant-es des personnels, sans se soucier de la capacité de l'administration à l'organiser selon cette modalité. En outre, les premiers jours de vote par Internet montrent que les prestataires privés auxquels il a été recouru ne sont pas non plus capables d'assumer une telle contrainte réglementaire de manière satisfaisante.

C'est bien au gouvernement et aux employeurs publics qu'incombe la responsabilité de cette situation d'un vote laborieux ou empêché pour de nombreux agents et de la gabegie de moyens publics que ces choix entraînent. Il y aura des leçons à retirer sur bien des plans de ce gâchis intolérable.

En outre, l'impasse ne saurait être faite sur la dimension financière du vote électronique et du recours à des prestataires extérieurs. En dépit de nos demandes réitérées, les pouvoirs publics font globalement montre d'une grande frilosité pour dévoiler le coût des contrats passés. Cette opacité est insupportable et irrecevable. Nombre d'interlocuteurs, d'ordinaire grands pourfendeurs des dépenses publiques surtout lorsqu'elles sont socialement utiles, semblent bien mal à l'aise quand il s'agit de dire à combien de dizaines de millions d'euros est revenu un processus conduisant à un aussi piètre résultat.

Nos organisations syndicales réclament une transparence totale sur l'ensemble des éléments, notamment financiers.

Pour les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires, cette situation appelle une nécessité pour les personnels : celle de ne pas se laisser voler leur voix et de renforcer la légitimité de leurs représentant-es, dans toutes les instances, à tous les niveaux, en participant massivement à ces élections professionnelles et, pour ce faire, à utiliser le temps restant jusqu'à la clôture du scrutin. Ils rappelleront ainsi leur exigence d'une démocratie sociale renforcée dans la fonction publique. Le meilleur atout des personnels, c'est un rapport de force syndical amélioré face au gouvernement et aux employeurs publics pour imposer des avancées en matière de rémunération, de carrière, d'emplois et de conditions de travail, de droit à la retraite...

Le 7 décembre 2022